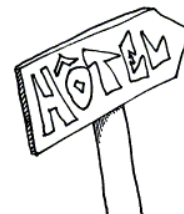




Remboursement des frais de déplacement et hébergement



Saison 2018-2019



Rappels :

Les modalités de remboursement sont différentes selon le type de compétition : compétition fédérales, interclubs et tournois privés ou sur invitation.

Championnat France Jeunes, Sénior :

La demande de remboursement doit faire l'objet d'un devis estimatif et être soumise au bureau pour accord 1 mois avant la compétition.

Les principes recherchés sont les suivants :

- Hôtel : remboursement sur facture à hauteur de 70 euros/nuit.
- Repas non pris en charge
- Transport : recherche du moyen de transport le plus économique (Covoiturage, Avion, Train, ...)

Interclubs/coupe Caniquit :

Les règles de remboursement sont les suivantes :

- Le déplacement est pris en charge pour les compétitions situées à plus de 50 km de la Chapelle sur Erdré (de centre-ville à centre-ville, référence mappy.fr ou viamichelin.fr)
- La location du minibus du CDOS est privilégiée :
 - o Les frais de location du minibus du CDOS sont pris en charge
 - o Les frais d'essence sont pris en charge
 - o Les frais de péage sont pris en charge
- En cas de force majeure, les frais de véhicule personnel sont tolérés suivant les règles :
 - o 3 joueurs minimum dans le véhicule
 - o Les frais d'essence sont pris en charge
 - o Les frais de péage sont pris en charge
- La nuitée (Hôtel, chambre d'hôte, ...) est remboursée à hauteur de 20 euros par joueur. Il est demandé un remplissage maximal des chambres et l'utilisation systématique des offres « sportifs » des enseignes (disponibles sur réservation et présentation d'une convocation)
- Les repas ne sont pas pris en compte

Sur un déplacement ou compétition, une seule personne globalise les dépenses, centralise les justificatifs et perçoit le remboursement. Elle a la charge de ventiler les remboursements parmi les différents participants.

Tournois privés, France vétérans ou invitation :

Les règles de remboursement sont les suivantes :

- Le club prend en charge les frais d'inscription pour un maximum de 5 tournois par an et par compétiteur.
- Le déplacement est pris en charge pour les compétitions situées à plus de 50 km de la Chapelle sur Erdré.
- Les compétitions situées à plus de 250 km de la Chapelle sur Erdré sont capées à 250 km
- Les frais de véhicule personnel sont pris en charge suivant les règles :
 - o 3 joueurs minimum dans le véhicule
 - o 0,18€ / km
 - o Les 100 premiers km (50 km aller - 50 km retour) ne sont pas pris en compte
 - o Les frais de péage ne sont pas pris en charge
- La nuitée (Hôtel, chambre d'hôte, ...) est remboursée à hauteur de 20 euros par joueur. Il est demandé un remplissage maximal des chambres et l'utilisation systématique des offres « sportifs » des enseignes (disponibles sur réservation et présentation d'une convocation)
- Les repas ne sont pas pris en compte

Sur un déplacement ou compétition, une seule personne par véhicule globalise les dépenses, centralise les justificatifs et perçoit le remboursement. Elle a la charge de ventiler les remboursements parmi les différents participants.

Championnat Europe et Monde vétérans :

Les règles de remboursement sont les suivantes :

- Forfait 100 euros

Merci de bien vouloir agraffer les justificatifs : facture hébergement, ticket de péage...



Remboursement des frais de déplacement et hébergement - saison 2018-2019

Nom : Prénom :

Type de compétition :

- Interclubs/coupe Caniquit Championnat de France jeune ou sénior
 Tournois privés, France vétérans ou invitation Championnat Europe et Monde vétérans

Date du déplacement : / /

Lieu du déplacement :

Nombre de kilomètres A-R : kms.

Noms des personnes à l'aller :	Noms des personnes au retour :
1.	1.
2.	2.
3.	3.
4.	4.



Montant du péage :€

N'oubliez pas de joindre les tickets !

Le remboursement ne sera pas effectué en absence de justificatifs.

Type de logement :

- Hotel Air Bnb autre :

Nombre de nuit(s) :

TOTAL : €

Noms/Prénoms des personnes concernées :

1	7
2	8
3	9
4	10
5	11
6	12



Feuille de remboursement à adresser à :

Badminton Club de l'Erdre - Pascal BERTRAND - 10 rue de la Porte Douillard - 44300 NANTES
ou à l'adresse mail : tresorier.bce@laposte.net